

Info Courses de chevaux

VOLUME 3 • NUMÉRÉ 3

ÉTÉ 2019



Photo: Joanne Colville

Dans ce numéro

- Application des nouvelles règles sur la stimulation des chevaux de race Standardbred dans l'ensemble de la province
- Programme d'information et de sensibilisation de la CAJO concernant l'utilisation de médicaments destinés aux chevaux
- Formation en ligne pour l'industrie des courses de chevaux
- Rappel à l'intention de l'industrie : dépistage hors compétition
- Pour une responsabilité engagée
- Changement d'adresse
- Mise en ligne des règles sur les courses
- Demandes de renseignements et plaintes en ligne
- La communauté des courses de chevaux de l'Ontario salue le regretté Mike Weber
- Saison des courses 2019 (mise à jour)
- Préparation à la mise en ligne prochaine des services pour courses de chevaux

Info Courses de chevaux est la publication de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) destinée à l'industrie des courses de chevaux de l'Ontario. Des exemplaires imprimés sont disponibles dans les hippodromes et auprès des associations de l'industrie. Tous les numéros du bulletin peuvent aussi être consultés en ligne, dans les deux langues officielles, au www.agco.ca/fr.

Nous vous invitons à nous transmettre vos idées et vos commentaires. Pour toute suggestion de sujets à aborder dans nos prochaines publications, ou pour recevoir Info Courses de chevaux ainsi que d'autres publications de la CAJO au sujet des courses de chevaux en version électronique, veuillez écrire à l'adresse Racing@agco.ca ou composer le 416 325 0427.

Application des nouvelles règles sur la stimulation des chevaux de race Standardbred à l'ensemble de la province



En réponse aux demandes de l'industrie, la CAJO a publié, le 31 mai 2019, la **DIRECTIVE STANDARDBRED n° 3 – 2019 – Révision des dispositions sur la stimulation**, qui modifie les règles encadrant la stimulation pendant les courses de chevaux de race Standardbred. Dans son **bulletin d'information n° 71**, la CAJO annonçait

que les nouvelles règles et lignes directrices sur les pénalités entreraient en vigueur le 3 juin pour l'hippodrome Woodbine Mohawk Park et à une date ultérieure à venir pour les autres hippodromes.

Depuis le 1er août 2019, les nouvelles dispositions sont en vigueur dans tous les hippodromes de courses de chevaux de race Standardbred de l'Ontario. Des réunions de paddock pour les participants de l'industrie et des séances de formation pour

les officiels de courses ont eu lieu avant la mise en œuvre des nouvelles règles.

Le personnel de la CAJO joindra ses forces à celles des directions d'hippodromes et d'Ontario Racing pour informer le public et les parieurs concernant le resserrement des règles, afin que tous comprennent en quoi consistent les changements. De plus, des mesures de rendement seront établies pour évaluer l'effet des nouvelles règles et déterminer si d'autres mesures de soutien doivent être offertes à l'industrie pour atteindre les objectifs fixés.

Cette révision s'inscrit dans l'engagement de la CAJO à améliorer la santé et la sécurité des chevaux et des participants, de même qu'à favoriser l'intégrité des courses. Toute question sur le sujet peut être adressée aux officiels de courses de la CAJO, dont vous trouverez les coordonnées au <https://www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/nous-joindre/horaire-des-officiels-de-courses>, ou soumise en ligne à la CAJO en passant par le portail www.agco.ca/iagco.

Programme d'information et de sensibilisation de la CAJO concernant l'utilisation de médicaments destinés aux chevaux

La CAJO élabore actuellement un programme d'information et de sensibilisation en ligne concernant l'utilisation de médicaments destinés aux chevaux. En 2017, la Commission a dirigé un groupe de travail de l'industrie qui s'est penché sur la question. Ses recommandations comprennent l'élaboration de mesures de sensibilisation et de formation pour les titulaires de licence, y compris d'un volet d'apprentissage en ligne, pour aider l'industrie à mieux comprendre ses responsabilités quant à ces médicaments.

Un programme d'information et de sensibilisation en ligne a donc été mis en chantier et pourrait devenir obligatoire pour tous les demandeurs de licence d'entraîneur en Ontario ou pour toute personne reconnue coupable d'une infraction liée aux médicaments. La CAJO souhaite lancer le programme au début de l'année 2020.

Avise Learning, forte d'une longue expérience en conception de programmes de formation en ligne sur toutes sortes de sujets, a été choisie par la CAJO pour élaborer le programme, de concert avec divers intervenants de l'industrie, notamment des vétérinaires et des représentants de différents groupes de professionnels du cheval.

Formation en ligne pour l'industrie des courses de chevaux

Grâce au projet pilote de formation en ligne d'Equine Guelph, les titulaires d'une licence de courses de chevaux de la CAJO pourront bientôt bénéficier, dans le cadre d'une série de cours en ligne, des toutes dernières connaissances des experts de l'industrie en matière de soins de santé équin. Trois de ces cours sont élaborés exclusivement pour l'industrie des courses de chevaux et portent sur des questions jugées prioritaires.

Les cours de courte durée suivants seront offerts sous peu :

AUTOMNE 2019
Soins et bien être des chevaux – Septembre
Prévention des maladies chez les chevaux – Octobre

HIVER 2020
Santé intestinale et prévention des coliques (réservée aux titulaires d'une licence de courses de chevaux) – Janvier
Premiers soins équins – Février
Santé respiratoire des chevaux de course (réservée aux titulaires d'une licence de courses de chevaux) – Février
Prévention et soins relatifs à la boiterie et aux blessures (réservée aux titulaires d'une licence de courses de chevaux) – Mars

Les cours s'appuient sur des méthodes sensées et pratiques pour traiter de sujets importants pour les participants aux courses de chevaux. Leur durée est d'une à trois semaines, et comme il s'agit de cours en ligne, ils conviennent à tous les horaires. Aucune expérience d'apprentissage en ligne n'est nécessaire. Ces formations s'adressent aux entraîneurs, aux entraîneurs adjoints, aux palefreniers, aux jockeys, aux conducteurs et aux autres titulaires d'une licence de courses de chevaux de la CAJO. Chaque cours sera offert gratuitement aux 100 premières personnes qui s'y inscrivent.

Equine Guelph remercie la CAJO pour le soutien financier qu'elle accorde à divers projets d'information, de formation et de sensibilisation destinés aux titulaires de licence de la Commission. Pour en savoir plus, ou pour vous inscrire, rendez-vous au www.TheHorsePortal.ca/RacingPilot (en anglais seulement).

Rappel à l'intention de l'industrie

La Commission souhaite rappeler qu'un **dépistage hors compétition peut avoir lieu n'importe quand**, y compris au moment des courses de qualification, comme le prévoit les dispositions suivantes des *règles sur les courses* :

Standardbred : Chapitre 37 – Programme hors compétition | Thoroughbred : Chapitre 39 – Programme hors compétition

Pour une responsabilité engagée

INITIATIVE DE SENSIBILISATION AU BIEN-ÊTRE DES CHEVAUX

En collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario, Equine Guelph met actuellement sur pied « Full-Circle-Responsibility », un projet de sensibilisation au bien-être des chevaux axé sur la responsabilisation globale des intervenants dans le but d'améliorer le bien-être des chevaux de course comme des autres chevaux.

Le projet est financé en partie par une subvention de Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale-provinciale-territoriale dont la mise en œuvre en Ontario est appuyée par l'Agricultural Adaptation Council.

Site Web (contenu et liens ci-dessous en anglais seulement) :

<https://www.equineguelph.ca/education/welfare.php>

QUICK LINKS



PROJET DE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE



RESSOURCES EN LIGNE



VIDÉOS



OUTILS – SOINS DE SANTÉ



FORMATION SUR LES SITUATIONS D'URGENCE



NOUVELLES



COURS SUR LE BIEN-ÊTRE



BULLETIN D'INFORMATION

CHANGEMENT D'ADRESSE

La *Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux* et les règles sur les courses de la CAJO exigent que les titulaires de licence avisent rapidement la Commission de tout changement d'adresse.

Au moment où la CAJO poursuit la mise en place de ses services en ligne destinés au secteur des courses de chevaux, il est particulièrement important que les coordonnées de tous les titulaires de licence soient à jour. Si vous avez déménagé depuis la délivrance de votre licence ou si vos coordonnées ont changé, veuillez communiquer avec nous pour mettre votre dossier à jour :

SERVICE À LA CLIENTÈLE DE LA CAJO

**Du lundi au vendredi | De 8 h 30 à 17 h (heure normale de l'Est)
Par téléphone : 416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)**

MISE EN LIGNE DES RÈGLES SUR LES COURSES

Les règles sur les courses de chevaux de race Standardbred (y compris les courses montées) et de race Thoroughbred (y compris de race Quarter Horse) sont maintenant offertes en version électronique sur le site Web de la CAJO. Ainsi :

- elles sont toujours à jour;
- elles sont entièrement interrogeables et imprimables;
- il est facile de voir ce qui a changé;
- des liens sur les modifications aux règles mènent aux directives correspondantes.

<https://www.agco.ca/fr/horseracing/regles-sur-les-courses-de-chevaux-thoroughbred>
<https://www.agco.ca/fr/horseracing/regle-sur-les-courses-de-chevaux-standardbred>

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PLAINTES EN LIGNE

La CAJO traite toutes les demandes de renseignements et les plaintes présentées sur son portail en ligne iCAJO.

Les utilisateurs peuvent envoyer leurs questions et préoccupations soit de façon anonyme, soit en fournissant leurs coordonnées pour permettre le suivi.

Le portail iCAJO est accessible au www.agco.ca/iagco ou par le lien au haut de la page d'accueil du site Web de la CAJO www.agco.ca.

La communauté des courses de chevaux de l'Ontario salue le regretté Mike Weber



Le 6 juillet, Michael Paul Weber, dit Mike, s'est éteint paisiblement, entouré de ses proches, à l'hôpital St Marys Memorial.

Michael Weber était reconnu par ses collègues de travail pour son intégrité et son savoir-faire dans le domaine de la recherche équine. Après l'obtention de son diplôme du Collège de médecine vétérinaire de l'Ontario en 1971, il a travaillé pendant 34 ans pour l'Agence canadienne du pari mutuel. Il y était chef des services vétérinaires au moment de sa retraite, en 2013. Il a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de directives sur le sevrage de médicaments à l'usage des participants de l'industrie des courses de chevaux. Ces directives sont toujours suivies aujourd'hui un peu partout dans le monde.

Michael Weber était très attaché à l'industrie des courses et s'efforçait toujours d'aider de son mieux les participants aux courses et les médecins vétérinaires traitants afin de protéger l'intégrité du sport.

Le Dr Weber a aussi siégé bénévolement au comité de contrôle des médicaments équins de Canada Équestre et joué un rôle essentiel de conseiller dans l'élaboration des nouvelles règles. Il a aidé Canada Équestre à développer une relation privilégiée avec le laboratoire d'analyse ainsi qu'à offrir des lignes directrices fiables pour aider les vétérinaires à améliorer leur capacité à traiter les problèmes

de santé des chevaux. En 2018, l'Ontario Association of Equine Practitioners lui a décerné un prix d'excellence pour l'ensemble de sa carrière.

La CAJO offre ses plus sincères condoléances à Lorna, la femme de Mr Weber, ainsi qu'à sa famille, à ses amis et à ses collègues. La famille invite les personnes qui souhaitent lui témoigner leur sympathie à faire un don commémoratif à la Parkinson Society Southwestern Ontario.

“ Les professionnels des chevaux et les organismes de réglementation du pays respectaient Mike et le tenaient en haute estime, parce qu'il était intègre et, par-dessus tout peut-être, de bonne compagnie. Il invitait tout le monde dans le milieu des courses à lui poser des questions, et il répondait toujours rapidement. Il était passionné par les courses de chevaux et motivé par les gens de l'industrie.

Côtoyer Mike, lui qui aimait nous régaler de ses aventures dans le monde des courses, était un réel plaisir.

Son départ laisse un grand vide. ”

~ Mike Wilson

Chef de la supervision des courses, CAJO

(Sources : Standardbred Canada, Ontario Association of Equine Practitioners et Andrew L. Hodges Funeral Home)

Saison des courses 2019 *révisé

RACE	HIPPODROME	DÉBUT	FIN
QUARTER HORSE	Ajax Downs	5 mai	21 octobre
STANDARD BRED	Clinton	19 mai	25 août
	Dresden	26 mai	5 août
	Flamboro Downs – hiver et printemps	3 janvier	30 mai
	Flamboro Downs – automne	3 Septembre	31 décembre
	Georgian Downs	1 ^{er} juin	31 août
	Grand River	5 juin	27 septembre
	Hanover	1 ^{er} juin	14 septembre
	Hiawatha Horse Park	4 mai	21 septembre
	Kawartha Downs	11 mai	28 septembre
	Leamington	4 août	27 octobre
	Rideau Carleton	10 février	29 décembre
	Western Fair – hiver et printemps	1 ^{er} janvier	31 mai
	Western Fair – automne	4 octobre	31 décembre
	Woodbine Mohawk Park	5 janvier	26 décembre
THOROUGHBRED	Hippodrome de Fort Erie	28 mai	15 octobre
	Woodbine	20 avril	15 décembre



Photos: John Watkins

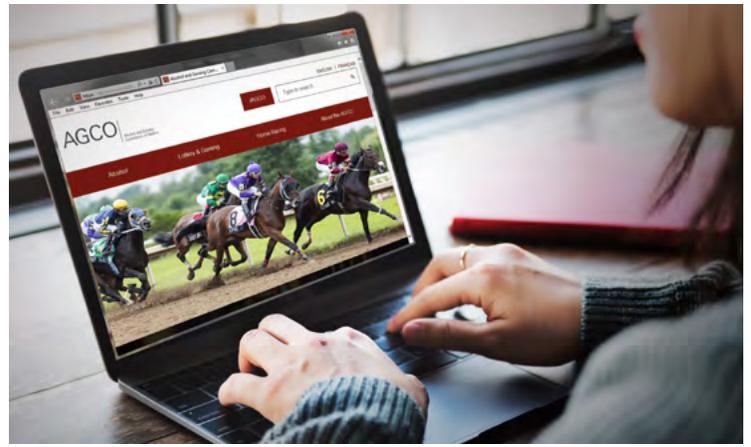
Toutes nos félicitations à l'hippodrome Ajax Downs, qui célèbre ses 50 ans cette année!

Préparation à la mise en ligne des services pour courses de chevaux

Dès le printemps 2020, les titulaires de licence de courses de chevaux de la CAJO pourront obtenir des services en ligne en se rendant sur le portail de prestation électronique **iCAJO**. Cette plateforme permet d'améliorer et de moderniser la prestation de services en offrant à la clientèle de la CAJO des outils numériques conviviaux pour traiter avec la Commission.

Avec un compte iCAJO, vous pourrez présenter une demande de licence ou de certificat à la CAJO, de même que consulter et gérer votre dossier et vos inscriptions auprès de la Commission, et ce, quand vous le voulez et où vous le voulez.

Une fois le service lancé, il ne sera plus nécessaire de demander différentes licences pour différentes races. En effet, les titulaires détiendront une licence de « professionnel du cheval » valide pour toutes les races, à laquelle pourront s'ajouter des licences secondaires.



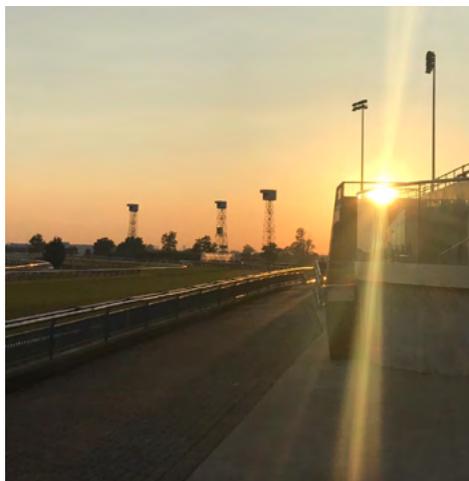
PARTICULIERS	
Catégorie de licence principale :	Catégories de licence secondaire
<h2>Professionnel du cheval</h2> 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Apprenti jockey 2. Entraîneur adjoint 3. Officiel d'association 4. Agent autorisé 5. Conducteur 6. Préposé à l'exercice 7. Palefrenier (valet d'écurie) 8. Aide-écuyer 9. Jockey 10. Agent de jockey 11. Aide-jockey 12. Professionnel 13. Propriétaire 14. Agent de pari mutuel 15. Programme d'élevage 16. Cavalier 17. Conjoint de titulaire de licence 18. Gérant d'écurie ou gestionnaire de personne morale 19. Personne de métier – employé 20. Personne de métier – employeur 21. Entraîneur 22. Vétérinaire

Photo : Will Wong

HIPPODROMES ET SALLES DE PARIS

Catégories de licence principale

- Licence d'exploitant d'hippodrome
- Licence d'hippodrome
- Licence de salle de paris
- Licence de foire/rencontre non prolongée
- Licence d'exploitant d'activités liées au pari mutuel
- Salle de paris – événement spécial



ADMINISTRATION

Catégories de licence principale

- Certificat de réclamation
- Licence de succession/fiducie
- Enregistrement d'une location*
- Enregistrement d'une société*
- Licence d'écurie

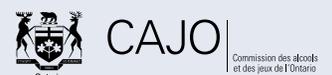
* Chevaux de race Thoroughbred et Quarter Horse

La CAJO soutiendra les intervenants du milieu des courses de chevaux pendant la transition aux services en ligne. Des guides de demande, des tutoriels en ligne et des documents d'information seront mis à leur disposition bien avant le lancement. Pour en savoir plus sur iCAJO, consultez la page d'information afférente, au <https://www.agco.ca/fr/cajo-en-bref/icajo-services-en-ligne/reenseignements-icajo>.



Tenez-vous au courant! Suivez-nous sur Twitter : @CAJO_Courses

Info Courses de chevaux



Ce bulletin est publié par la **Commission des alcools et des jeux de l'Ontario** pour fournir aux titulaires de licence et aux parties intéressées des renseignements sur les mesures législatives portant sur les courses de chevaux et les questions connexes. Les suggestions d'articles et les commentaires des lecteurs sont les bienvenus.

Rédaction
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Bureau 200
90, avenue Sheppard Est
Toronto (Ontario) M2N 0A4

Racing@agco.ca

Renseignements généraux
416 326 8700 ou 1 800 522 2876 (sans frais en Ontario)
Questions en ligne : www.agco.ca/fr/iCAJO
Web : www.agco.ca/fr

AVAILABLE IN ENGLISH